



# Association Les Amis des Bauges

Rencontre départementale / Montmélian le 06/11/13

Réforme des rythmes scolaires

(Compte-rendu rapide)

Invitation à l'initiative de Savoie Vivante, Fédération des Mairies de Savoie, l'Association des Maires Ruraux, la Ligue de l'Enseignement

## **Intervention de Mr GILARDOT (DASEN) :**

La cadre de la loi est plus large que la réforme des rythmes scolaires puisqu'il s'agit de la **refondation de l'école**.

Toutes les études montrent que nous avons à repenser les rythmes (sur l'année, la semaine, la journée) pour respecter ceux de l'enfant.

Il faut organiser une continuité entre le temps scolaire et le(s) temps périscolaire(s).

Dans la loi, il y a des **incontournables** :

- 24 heures par semaine sur 9 ½ journées pour le temps scolaire
- La pause méridienne doit être d'au moins 1h30
- Le temps scolaire doit être de 5h30 par jour maximum

Il y a donc **3 heures par semaine de Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** à organiser.

Dans certains contextes (rural par exemple), ces activités peuvent avoir lieu dans les classes, avec passage d'une charte proposée par le ministère de l'Education Nationale.

Il y a plusieurs organisations possibles de ces temps (4 x ¾ d'heures, 2x1h30, etc ...).

Le temps périscolaires doit être un « temps de respiration » pour l'enfant.

Les TAP sont facultatifs, gratuits ou non pour les parents.

L'intervention des enseignants est possible dans le cadre des TAP, mais sous la responsabilité des maires.

Le **Projet Educatif De Territoire (PEDT)** est un cadre facultatif, intéressant pour définir la mise en œuvre. Il doit/peut se penser à l'échelle de plusieurs communes pour permettre de mutualiser les moyens.

Le calendrier : les délais ont été assouplis pour la concertation (jusqu'en décembre). Un avant-projet de PEDT est demandé pour le 10/12/13. C'est une proposition à faire pour 3 ans, mais qui peut être revue chaque année (avec le même principe de validation que celle pour les 3 ans).

On peut imaginer une distinction dans la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes entre les maternelles et les primaires.

## **Intervention de Mr PIRAT : responsable des transports au conseil Général de Savoie :**

Le 5ème jour de transport est prévu dans les appels d'offres en cours avec les transporteurs. C'est un coût d'environ 1 000 000 €/an.

Le Conseil Général a émis des préconisations (par exemple, plutôt le mercredi matin travaillé que le samedi matin).

## **Intervention de Mr VIALLET président de Savoie Vivante :**

Savoie Vivante anime le réseau des Associations Cantonales d'Animation, qui peuvent être des partenaires locaux pour la mise en place de cette réforme.

Il y aura de la concertation à mener avec différents acteurs pour réussir cette réforme. Savoie Vivante anime des formations et fait du dialogue et de la médiation territoriale.

## **4 ateliers ont été mis en place pendant la journée, voici quelques points ressortis des échanges :**

1. Les aspects financiers et budgétaires : comment financer les nouveaux dispositifs ? Quel coût par élève ? Combien rémunérer les intervenants ? Gratuité des ateliers ?

- Peut-on partir de l'existant et l'adapter à cette réforme ? (ex partenariat entre les écoles et les bibliothèques qui pourrait glisser du temps scolaires au TAP.) Cela serait intéressant de faire un état des lieux dans chaque école.
  - Le coût moyen constaté actuellement varie de 150 à 300 € par enfant et par an pour une commune.
  - Des solutions sont recherchées pour la rémunération des intervenants : passer par une structure porteuse type PSA en Savoie, faire que les intervenants deviennent auto-entrepreneur pour n'avoir à payer que des factures et pas des salaires, etc ..
  - Pas de réponse précise sur comment financer les nouveaux dispositifs à part :
    - Le fond mis en place par l'Etat qui sera prolongé pour 2014/2015
    - La CAF n'était pas présente pour expliquer ces modalités d'interventions (et avec quelles contraintes)
    - Y a-t-il un fond d'investissement pour aider les communes à équiper les locaux ?
    - Quelle intervention du Conseil Général et sur quelles lignes : les CTS en cours de négociation ? Les Contrats Cantonaux (Jeunesse et Animation) à étoffer ?
    - Des communes pourraient inciter les associations locales à s'investir dans les dispositifs en conditionnant les subventions qu'elles versent.
2. Les activités et qualifications des intervenants : quelles activités proposer ? Quels sont les structures ressources en Savoie ? Quelles qualifications des intervenants ? Quelles formations mettre en place ?
3. Le PEDT : une opportunité de faire travailler ensemble les acteurs de l'éducation. Quelle méthodologie mettre en œuvre ? Comment instaurer le dialogue entre les parties prenantes ? Quelle démarche territoriale ?
- Il s'agit d'un projet éducatif local bien plus large que juste le périscolaire. Il ne s'agit pas de rythme scolaire, mais bien de rythmes éducatifs. Il faut des liens entre les projets d'écoles et le PEDT, mais aussi des liens avec les projets des ALSH existants. Nécessité d'une coordination.
  - Important de partir d'objectifs éducatifs et pas des contraintes horaires pour le mettre en place.
  - S'il doit s'élaborer dans la concertation, c'est un projet politique avec des élus qui choisissent comment il est mis en œuvre.
  - Attention à ne pas faire l'addition des intérêts particuliers, mais bien de trouver les dénominateurs communs à tous pour avancer dans l'intérêt de l'enfant.
  - Il faut s'appuyer sur les expertises locales : les enseignants, les associations, les parents, les élus. Un état des lieux peut être fait dans chaque école.
  - Il faut beaucoup rassurer et proposer une méthode de travail.
  - Si l'avant-projet du PEDT (facultatif) n'est pas prêt pour le 10/12/13, il s'agit simplement d'expliquer où on en est dans la démarche. Cela ne sert à rien de remplir des cases si elles ne sont pas partagées par les acteurs.
  - Une impasse :
    - faire une réunion en mélangeant d'emblée les acteurs (enseignants, parents, associations, élus). Personne n'est au même niveau de connaissance, de compréhension, d'expertises et cela ne débouche pas sur les solutions.
4. Les rythmes et scénarios d'organisations possible : Quelles contraintes organisationnelles ? quelle cohérence du temps éducatif global pour l'enfant ?

Compte-rendu rédigé par Gilles BAILLARD